

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2023-124

OBJET : Arrêté de circulation, extension de la fibre optique D211, Le Bourg, Valcongrain, Hameau Gaudin

LE MAIRE DÉLÉGUÉ DE « Campandré-Valcongrain »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par la société **CIRCET**, Rue Nicéphore 14120 Mondeville pour des travaux de relevé d'infrastructure, extension de la fibre optique sur appuis existant, pose de nouvel appui, création d'infrastructure souterraine, au lieu-dit « Le Bourg », D211, « Hameau Gaudin, Campandré-Valcongrain, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du 05 juin 2023 et jusqu'à fin des travaux.

ARRÊTE

Article 1 - Pendant toute la durée des travaux, la société **CIRCET** et l'ensemble de ses sous-traitants est autorisée à empiéter sur la chaussée, avec basculement de la circulation sur la chaussée opposée.

Article 2 - La circulation sera alternée manuellement.

Article 3 - La société **CIRCET** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 4 - Le positionnement des infrastructures de télécommunication (fibre optique) est déterminée par le prestataire (et ses éventuels sous-traitants), à sa charge de vérifier de l'accord des riverains le cas échéant nécessaire.

Article 5 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur VAL - Keolis (BUS VERTS)
- Le Responsable des Services Techniques,
- Le Service voirie de Pré-Bocage,
- L'entreprise **CIRCET**,
- Les voyages de l'Odon,
- Le Service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le Chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Le responsable de l'Agence Routière Départementale.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Campandré-Valcongrain,
Commune déléguée de Les Monts d'Aunay
Le 31 mai 2023

Le Maire délégué,
M. Dominique MARIE

